

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA PLANCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la Présidence de Madame Séverine JOLY-PIVETEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2023

Présents : 18 Votants : 21

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Jean-Paul HERVOUET, M. Christophe BATARD, Mme Nathalie BARREAU, M. Corentin BAUDRY, M. Pierrick LE GALLOU, Mme Chantal JUGIEAU, Mme Virginie BATARD, M. Bernard HERVOUET, M Gérard PERRAUD, Mme Angélique BOUCHAUD, Mme Valérie GIRAUDET, M. Christian DELHOMMEAU, M. Romain COUPRIE, Mme Frédérique PAVAGEAU, Mme Rachèl DROUET, M. Gauthier WALSER, M. Jean-Paul RICHARD

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Karine BOUSSONNIERE donne pouvoir à Mme Valérie GIRAUDET, M. Benoit LIMOUSIN donne pouvoir à M. Jean-Paul HERVOUET, Mme Chrystèle FOUREL donne pouvoir à M. Romain COUPRIE, Mme Antoinette LEFEBVRE d'ARGENCÉ, Mme Laurence DOUCHEZ.

Secrétaire de séance : Chantal JUGEAU

N° DE-061-07-2023, codification fast 8.3.1

Dénomination d'une voie privée du lotissement le « Clos Moussard » en impasse du Sahara

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal sur proposition des propriétaires privés de la voie qui propose de la dénommer « Impasse du Sahara »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Adopter la dénomination suivante pour la voie privée créée dans le lotissement « Le clos du Moussard » conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération avec une voie libellée « impasse du Sahara » qui a été créée,
- Charger Madame le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur,
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Préciser que les services compétents auront ampliation de la présente délibération (Poste, SDIS, Secours,...).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

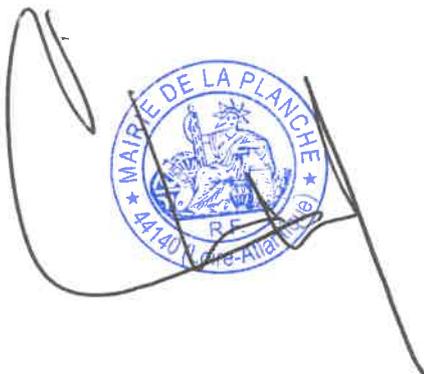
Pour extrait conforme

Mme le Maire

Mme Séverine Joly Piveteau

La secrétaire de séance

Mme Chantal JUGIEAU



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Chantal Jugieau', written over a faint background.